



Réflexion Fêtes 21 rue des coutures 78930 Goussonville

reflexion.fetes@gmail.com Tél. 07 69 29 59 56

ATTESTATION - INSCRIPTION pour la brocante

Personne morale (professionnel)

Se déroulant le 19 mai 2019 à Goussonville : _____

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/. (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

Dont le siège est au (adresse):

Ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°(joindre une copie recto /verso)

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
 - Accepte le règlement intérieur au verso
 - Réflexion fêtes ne fournira pas l'alimentation électrique

Fait à le

Signature

Tarifs : 20€ les 2 mètres et 5€ le mètre supplémentaire

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mètres

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune de Goussonville



REGLEMENT INTERIEUR

Réflexion Fêtes 21 rue des coutures 78930 Goussonville

reflexion.fetes@gmail.com Tél. 07 69 29 59 56

Les exposants ayant accepté la participation à la brocante s'engagent à respecter formellement le présent règlement.

1. Chaque exposant est tenu de respecter scrupuleusement le marquage de son emplacement (le marquage étant fait en fonction du nombre de mètres réservés et avec un numéro d'emplacement défini). Seuls les membres de Réflexion Fêtes sont habilités à gérer les emplacements.

2. Chaque exposant sera responsable de son stand dont il conserve la garde juridique. L'exposant devra prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables.

3. Les exposants devront respecter l'endroit qui leur est attribué, y compris les façades des habitations et les clôtures.

4. La cession des stands entre exposants est interdite.

5. Réflexion Fêtes se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente du produit fait tort à l'organisateur, ou s'il n'y a plus de place libre suffisante. L'ENREGISTREMENT DES INSCRIPTIONS SE FERA PAR ORDRE D'ARRIVEE

6. En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'association, sauf cas de force majeure dûment justifié.

7. Les ventes alimentaires sont strictement réservées aux professionnels et associations locales en ayant préalablement eu l'accord.

8. Les ventes d'animaux et d'armes sont formellement interdites.

9. Les stands doivent impérativement être installés de façon à laisser le passage aux véhicules des pompiers. A cet effet, ceux-ci passeront sur la brocante et tout stand non conforme devra être modifié ou démonté. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de stand endommagé lors du passage des pompiers.

10. L'installation des stands se fera à partir de 6h, l'ouverture au public ayant lieu à 8h. Toute circulation de véhicule est interdite entre 8h et 18h, notamment en cas de démontage.

11. les numéros d'emplacement seront remis le jour de la Brocante au point d'accueil des exposants.

LA POSSESSION DU NUMERO D'EMPLACEMENT EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER A LA BROCANTE ET VOUS SERA RECLAME LORS DE CONTROLE

12. Pour une mise en place plus rapide des exposants le jour de la Brocante, ces derniers devront respecter les consignes des organisateurs (Porte entrée, sens de circulation). Après mise en place, les véhicules devront être stationnés en dehors des rues dédiées à la Brocante

13. Les exposants doivent laisser leur emplacement propre (un sac poubelle sera distribué). Les invendus et les cartons vides ou autres éléments encombrants ne doivent pas être laissés dans les rues. Vous souhaitez trouver un endroit propre pour une Brocante agréable, laissez-le aussi propre en partant.

14. Il est impératif de respecter le sens de circulation des rues pour quitter la brocante.

15. Réflexion Fêtes ne fait ni la pluie ni le beau temps : par conséquent, les conditions météo ne constituent pas un motif de remboursement.

Réflexion Fêtes vous souhaite une agréable brocante.